



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 30 mai 2006 — N° 33

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Charest, premier ministre, dépose :

Le rapport final, en date du 8 septembre 2005, de la Société de gestion du Fonds Jeunesse, accompagné de l'acte de dissolution de la Société émis par la Registraire des entreprises le 3 mai 2006.

(Dépôt n° 279-20060530)

Dépôts de rapports de commissions

M. Descoteaux (Groulx), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 7 décembre 2004 et les 23 et 25 mai 2006, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 80, Loi modifiant la Loi sur la police, et a procédé à l'étude détaillée de celui-ci. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 280-20060530)

30 mai 2006

M. Pinard (Saint-Maurice), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 23, 24, 25 et 26 mai 2006, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques. La commission a également tenu une séance de travail le 29 mai 2006.

(Dépôt n° 281-20060530)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 882 citoyens et citoyennes de la municipalité de Rouyn-Noranda, concernant le paiement des coûts d'un référendum pour la dissolution d'une société de développement commercial.

(Dépôt n° 282-20060530)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Tremblay (Lac-Saint-Jean) retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Harel, chef de l'opposition officielle, dépose :

Un document indiquant l'impact financier pour le Québec de l'exclusion des revenus tirés des ressources naturelles non renouvelables du calcul de la péréquation pour 2005-2006.

(Dépôt n° 283-20060530)

30 mai 2006

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Charest, premier ministre, dépose :

Un document intitulé *Un projet de pays*, comprenant une déclaration de principes et les statuts du Parti québécois adoptés lors du XV^e congrès national les 3, 4 et 5 juin 2005.

(Dépôt n° 284-20060530)

À la demande de M. le président, Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité*.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 185 et 209 du Règlement, Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, et M. Turp (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale, afin de souligner les 25 ans de la Délégation générale du Québec au Mexique, rende hommage aux acteurs qui ont permis le développement d'une relation fructueuse et d'une amitié réciproque entre le Québec et le Mexique.

30 mai 2006

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 185 et 209 du Règlement, Mme Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, M. Legendre (Blainville) et M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine des services de garde qui se tient du 28 mai au 3 juin 2006 ; qu'elle reconnaisse l'importance de services de qualité pour l'épanouissement et le développement des enfants d'aujourd'hui et de demain et qu'elle rende hommage à l'engagement du personnel des services de garde envers les familles et les enfants du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée, M. Légaré (Vanier), M. Després, ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, et M. Legendre (Blainville) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite l'équipe des Remparts de Québec pour avoir remporté en 2006 la Coupe Memorial, emblème du championnat de la Ligne canadienne de hockey.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

30 mai 2006

M. Dumont (Rivière-du-Loup) présente une motion concernant le financement des écoles privées et des écoles à vocation particulière ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 86, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Bergman, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 15 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 15 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, propose que le principe du projet de loi n° 21, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 21 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 21 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 13, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives.

Un débat s'ensuit.

30 mai 2006

À 13 heures, M. Cusano, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 12.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 13, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives.

Le débat terminé, le rapport est adopté.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales qui a tenu des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes* et a procédé à une consultation en ligne conformément au document intitulé *L'égalité entre les femmes et les hommes, consultation en ligne*. Ce rapport contient des recommandations.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole établie pour la durée de ce débat restreint : 10 minutes sont allouées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires, étant entendu que cette répartition ne pourra être effectuée avant que le temps dévolu aux deux groupes parlementaires ne soit entièrement écoulé, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Le débat s'ensuit.

30 mai 2006

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 31 mai 2006, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 17 h 13, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mercredi 31 mai 2006, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET